

REGLEMENT SPECIFIQUE U15

Saison 2023/2024

PARTICIPATIONS - SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT U15 :

Licenciés : U15G, U14G, U13G (max 3) / **Licenciées** : U16F, U15F, U14F, U13F (max 3)

Pratique : 11X11 **Aire de jeu** : Terrain entier **Temps de jeu** : 2 X 40' **Ballons** : Taille 5

Victoire : 3 points **Nul** : 1 point **Défaite** : 0 point **Forfait ou Pénalité** : - 1 point

REGLES DE DEPARTAGE DES EQUIPES :

En cas d'égalité de points, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera établi de la façon suivante, en prenant en compte également la notion de coefficient points/matches dans le cas où les équipes n'auront pas joué le même nombre de rencontres, du à l'arrêt des compétitions :

- 1/ Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes
- 2/ Le goal-average particulier dans les confrontations directes
- 3/ Le goal-average général
- 4/ Meilleure attaque général
- 5/ Meilleure défense général
- 6/ Tirage au sort

ORGANISATION DE LA SAISON :

PHASE 1 (Pré-territoire)

La phase District pré-territoire se déroulera du 16 septembre au 16 décembre.

1. *Septembre à Novembre*

Les clubs (ou ententes) seront répartis en deux groupes, une poule A avec 8 équipes et une poule B avec 8 équipes. Les rencontres se joueront en matchs ALLER uniquement

A l'issue de cette première phase, les clubs (ou ententes) classés à la première place de chaque poule, accéderont directement à la phase territoire .

Les clubs (ou ententes) de chaque poule classés second et troisième seront reversés dans une poule Play-Off .

Les clubs (ou ententes) classés de la 4ème à la 8ème place seront reversés en PHASE 2 DISTRICT .

2. *Décembre*

La phase de Play-Off se jouera en match Aller uniquement.

Les scores acquis en première phase entre les seconds et troisièmes seront conservés.

Le club (ou entente) terminant premier accédera au championnat Territoire, les clubs (ou ententes) classés de la 2ème à la 4ème place seront reversés en PHASE 2 DISTRICT.

PHASE 2 - DISTRICT

La phase 2 District se déroulera de Janvier 2024 à Mai 2024.

En attente résultats première phase

PHASE 2 TERRITOIRE

Les clubs (ou ententes) classés premier des poules A et B de la première phase District ainsi que le premier de la phase de play-off, seront reversés dans une poule de 10 équipes dans une seconde phase Territoire (3 Gers, 4 Hautes-Pyrénées, 3 Haute-Garonne) joués en matchs Aller/Retour de Février à mai 2024. Les clubs classés premier et second de cette poule Territoire accéderont à la troisième phase Play-Off pour jouer une potentielle accession en U16 R2. **Le premier club gersois classé dans cette poule Territoire obtiendra le titre honorifique de Champion du Gers.**

PHASE 3 TERRITOIRE

Les clubs classés premier, second et troisième de la seconde phase Territoire seront reversés dans des poules Play-Off de 3 équipes se jouant en match Aller. Les clubs terminant premiers des différentes poules accéderont au championnat U16 R2.

COUPE DU GERS U15 « Jean-Luc GARNIER »

Compétition obligatoire ouverte à toutes les équipes, excepté celles évoluant en Régional. Tirage au sort intégral pour le premier tour (1/8 de finale). L'équipe tirée en premier reçoit, et pour les tours suivants, la commission compétente donnera la priorité du terrain à l'équipe qui n'a pas reçu au tour précédent. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongations, une série de 5 tirs au but sera exécutée.

Dans le cas où un club (voir entente) a 2 équipes engagées, et que ces équipes jouent leur match du même tour à des dates différentes, un joueur ne pourra participer qu'à un seul match par tour, sous peine de match perdu pour l'équipe avec laquelle il aura joué.

Calendrier Prévisionnel (sous réserves) :

1/8 Finale : 09/12 – 8 matchs (16 équipes)

¼ Finale : 09/03 – 4 matchs (8 équipes)

½ Finale : 04/05 – 2 matchs (4 équipes)

Finale : 08/06 – 1 match (2 équipes)

DIVERS :

En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée.

De même, en Phase 2, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. Idem que précédemment pour les ententes.

NOTA : *Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après étude des différentes possibilités de repli et validation du responsable district U15. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle, alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée, verra son match déclaré perdu par pénalité.*

Le Championnat U15 et la Coupe du Gers U15 seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir

une tablette le jour du match, et devra avoir à disposition, une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la commission en charge de la compétition, et si nécessaire par le Comité Directeur du District du Gers.